

FORUM DE FORMATION POUR LES ÉLU·E·S DE LA MANDATURE 2020-2026

Formation en visioconférence



Samedi 25 avril

13h

Accueil des participant.es en ligne

13h30-16h :

Formation Droits et devoirs des élu.es.
Règlement intérieur du conseil municipal et des assemblées
délibérantes **par Raymond Avrillier**

16h-16h30

Pause

16h30-18h :

Formation Stopper la gestion privée des projets et des
services publics **par Gabriel Amard**

18h15-20h :

Avec échanges en ligne

Dimanche 26 avril

8h30

Accueil des participants en ligne

9h-12h

Formation : Mettre en place une planification écologique locale
par Michel Philippo

9h - 12h

Ateliers de formation

1/Mettre le budget d'une collectivité au service de ses
engagements

par luc Leandri, cadre territorial

2/Comment gérer la commune avec des contre pouvoirs citoyens ?

par Vivien Rebière

12h

Conclusion sur le rôle des élus face à l'urgence démocratique,
écologique et sociale **par Adrien Quatennens député du Nord**

13h : Fin de la formation

Formations d'élu-e-s

par Le Formateur des collectivités

FORUM DE FORMATION POUR LES ÉLU·E·S DE LA MANDATURE 2020-2026

Formation en visioconférence

INSCRIPTION via votre collectivité >> Coupon au dos à faire signer avec cachet de votre collectivité.

SAMEDI DIMANCHE

25 / 26 AVRIL 2020

Formation en visioconférence

FORUM DE FORMATION POUR LES ÉLU·E·S DE LA MANDATURE 2020-2026

SAMEDI

DIMANCHE

25 et 26 AVRIL 2020

Pour tout renseignement, vous pouvez
nous joindre au **06 07 95 86 01**

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de votre collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019. DÉPARTEMENT 39.**

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

Forum de formation pour les élu-e-s de la mandature 2020-2026

Samedi 25 et dimanche 26 avril 2020

COCHER L'UNE DES 2 CASES : PARCOURS ELUS LOCAUX ET TERRITORIAUX PARCOURS PARLEMENTAIRES

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- | | | | |
|---|--------|---|--------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants | 250€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 | 1 200€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 | 450€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 | 1 400€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 | 550€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 | 1 600€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 | 650€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 | 1 800€ |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 | 800€ | Parlementaires, Conseillers généraux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille | |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 | 1 000€ | <input type="checkbox"/> | 2 500€ |

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité